Informations de base

1997/2063(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Compétitivité de l'industrie, étalonnage des performances (benchmarking): opérateurs, pouvoirs publics **Subject** 3.40.14 Compétitivité industrielle	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	MURPHY Simon Francis (PSE)	18/06/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Industrie	2001	1997-04-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/04/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0153	Résumé
24/04/1997	Débat au Conseil		
18/07/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/1997	Vote en commission		Résumé
26/11/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0387/1997	
18/12/1997	Débat en plénière		
19/12/1997	Fin de la procédure au Parlement		
19/01/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/2063(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08813

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0387/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0004	26/11/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0646/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0396-0406	19/12/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0153	16/04/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0245/1997 JO C 064 27.02.1998, p. 0001	19/11/1997	

Compétitivité de l'industrie, étalonnage des performances (benchmarking): opérateurs, pouvoirs publics

1997/2063(COS) - 16/04/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: la présente communication de la Commission européenne vise à proposer des mesures pour mettre en pratique la méthode de l'évaluation comparative des performances compétitives ("benchmarking"). CONTENU: dans sa communication du 09/10/1996 (COS0491), la Commission européenne a proposé de recourir largement à l'étalonnage des performances compétitives dans l'économie et la société pour comparer les performances dans les domaines et facteurs clés qui déterminent le succès économique, y compris le développement et l'utilisation de l'étalonnage des performances compétitives dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. L'étalonnage des performances compétitives peut être mis en oeuvre au niveau des entreprises, au niveau sectoriel (ex: industrie chimique, automobile) et au niveau des conditions cadres de l'économie et de la société (notamment les coûts des facteurs, les infrastructures, les qualifications, l'innovation, l'environnement). Si l'initiative des actions d'étalonnage des performances compétitives appartient à tous les acteurs de la vie économique, la valeur ajoutée de la dimension communautaire est de mettre à disposition une expertise capable de développer et d'exploiter les méthodologies les plus élaborées, de valoriser les expériences et de mettre en commun la connaissance des différents systèmes nationaux, tout en jouant un rôle incitatif vis-à-vis des Etats membres. C'est ce que la Commission entend faire dans le domaine de l'étalonnage des performances compétitives au niveau des conditions cadres de l'économie et de la société à travers le développement de projets pilotes menés parmi les thèmes suivants: a) nouveau contexte technologique et organisationnel; b) financement de l'innovation, en particulier de la propriété intellectuelle; c) logistique et transport; d) développement des ressources humaines. Cette mise en oeuvre

conduira à la mise en place d'une méthode de travail assurant transparence, dialogue et expertise, et dont les principaux éléments sont les suivants: - la Commission mettra en place un Groupe à haut niveau sur l'étalonnage des performances compétitives qui sera chargé d'aider la Commission à fixer des priorités, d'organiser la participation de l'industrie à sa mise en oeuvre, de collaborer avec la Commission pour en interpréter les résultats de portée communautaire et d'en véhiculer vers l'industrie les résultats qui sont du ressort de cette dernière; - le groupe des Directeurs généraux de l'industrie suivra l'ensemble des travaux et assurera la cohérence politique de l'approche; - enfin, sur base de l'inventaire des expériences menées par les Etats membres, la Commission invitera les centres de recherche économique publics et privés disposant d'une expertise dans ce domaine à constituer un réseau d'expertise afin de faciliter la mise en oeuvre de l'étalonnage des performances compétitives. Les résultats seront mis à la disposition de l'ensemble des Etats membres, des institutions de la Communauté et des parties intéressées. Ils alimenteront des débats réguliers sur la compétitivité industrielle.

Compétitivité de l'industrie, étalonnage des performances (benchmarking): opérateurs, pouvoirs publics

1997/2063(COS) - 19/12/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Simon Francis MURPHY (PSE, RU), le Parlement européen estime que l'étalonnage des performances compétitives (benchmarking) est un outil fondamental pour diriger et améliorer la compétitivité européenne. Le Parlement approuve la proposition de la Commission de mettre en place un groupe de haut niveau sur le benchmarking, composé d'industriels, de syndicats et de consommateurs, mais demande également que les petites et moyennes entreprises soient incluses par une représentation spéciale. Il demande également que le Parlement européen soit directement associé aux travaux de ce groupe moyennant l'octroi d'un statut d'observateur à un petit nombre de députés. En outre, le Parlement invite la Commission à: - introduire un projet-pilote supplémentaire visant à expliquer pourquoi certains secteurs européens, comme les denrées alimentaires, les boissons, les tabacs et les meubles, font tous mieux que leurs concurrents américains et japonais en termes de valeur ajoutée industrielle; - explorer les avantages liés au benchmarking par la mise en oeuvre des meilleures pratiques sur le marché de l'emploi (coût du travail, capacité d'adaptation de la main d'oeuvre, investissements dans les ressources humaines); - examiner la possibilité de créer un projet-pilote supplémentaire d'étalonnage des performances compétitives en matière d'investissements d'infrastructure au sein de l'Union.